



DOSSIER || Place aux animations de Noël



Directeur de publication
Ludovic Pajot

Rédaction, conception graphique,
photos Service Communication

Impression

Imprimerie Julien Jopub
communication Divion

Dépôt légal

Décembre 2021

Vous ne recevez pas votre
magazine municipal ?

Contactez nous sur l'adresse mail :

communication@bruaylabuissiere.fr

Des exemplaires sont à votre
disposition dans les lieux publics ou en
téléchargement sur notre site.

Ne pas jeter sur la voie publique

ÉDITO page 3

Édito de Ludovic Pajot

DOSSIER pages 4 à 10

Place aux animations de Noël

SPÉCIAL COMMUNE DÉLÉGUÉE pages 11 à 14

Questions / Réponses

PROTECTION ANIMALE page 15

La municipalité au chevet des animaux errants

COMMÉMORATIONS page 16

De la Toussaint au 11 novembre

FOCUS : LE NUMÉRIQUE AVEC VOUS page 17

Lancement de la bibliothèque numérique

RETOUR EN IMAGES pages 18 & 19

Retour sur les manifestations du mois de novembre

ACTUALITÉ

ACTUS SOCIAL pages 20 & 21

Les seniors à l'honneur

ACTUS TRAVAUX pages 22 à 24

Au fil des différents chantiers

ACTUS ENVIRONNEMENT page 25

Maintien du label "3 fleurs"

ACTUS ÉCONOMIE pages 26 & 27

Commerces bruaysiens : au Palais des Papilles et Ma Coiffeuse

ACTUS LABUISSIÈRE page 28

Actualités de la commune déléguée

ACTUS CULTURE page 29

Association Bruaysienne pour la Culture

ACTUS SPORT page 30

Sortie au stade de France

ACTUS POLICE MUNICIPALE page 31

Statistiques et caméras piétons

ÉTAT CIVIL pages 32 & 33

Retrouvez les cérémonies du mois de novembre

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES page 34

Textes du groupe majoritaire et de l'opposition

AGENDA page 35

Notez les différentes manifestations du mois de décembre

Chères Bruaysiennes, chères Labuissières, chers Bruaysiens, chers Labuissières,

Le mois de décembre qui s'ouvre à nous sonne la traditionnelle fin d'année et la féerie de Noël dans un contexte particulier de rebond épidémique.

Chaque fin d'année est l'occasion de tirer un premier bilan des actions menées à votre service durant l'année écoulée. L'année 2021 aura été particulièrement dense afin de faire de Bruay-La-Buissière une ville où il fait bon vivre, pour tous : entretien de nos infrastructures et de nos espaces verts, lancement d'un plan ambitieux de rénovation de nos voiries, préservation de notre patrimoine, animations et événements pour petits et grands, redynamisation du centre-ville, soutien aux commerçants, création d'une police municipale, colis à nos aînés, remise à plat du fonctionnement de notre ville et réorganisation de son fonctionnement... Il reste cependant tant à faire afin de vous redonner pleinement cette fierté d'habiter Bruay-La-Buissière. J'en ai pleinement conscience et je suis déterminé à vous redonner cette fierté.



Plus récemment, le mois de novembre a été l'occasion d'organiser nos repas dansants à destination de nos aînés. Dans une ambiance conviviale, chaleureuse et festive, nous avons pu profiter d'un magnifique spectacle et d'un excellent repas. Après des mois de privations, ces repas dansants et la reprise de la vie associative qui s'est amorcée depuis la rentrée est pour nous tous, collectivement, une véritable bouffée d'oxygène.

C'est pourquoi, avant de lancer les travaux de réfection de notre centre-ville dans les prochains mois, je suis très heureux que nous puissions organiser le premier marché de Noël de notre ville qui se déroulera du 11 au 23 décembre avec notamment l'installation d'une patinoire avec un accès gratuit pour tous.

Je n'oublie pas non plus que le mois de décembre sera synonyme de convocation devant le tribunal pour 4 anciens élus de notre ville suite au dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes avec un espoir : connaître la vérité sur ces faits présumés.

En mon nom personnel mais également plus largement au nom de la municipalité, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Qu'elles soient synonymes pour vous et vos proches de moments de retrouvailles, de bonheur, de partage et d'affection. Néanmoins, n'oublions pas celles et ceux, qui autour de nous, sont dans le besoin ou dans la peine. N'oublions pas qu'un sourire, qu'une petite attention, qu'un petit geste peuvent signifier beaucoup.

Au plaisir de vous retrouver autour des nombreuses animations de Noël dans notre ville !

Bien fidèlement,

Ludovic Pajot
Votre maire



Marché de Noël

Du 11 au 23 **déc.** 2021
Esplanade Mitterrand

Depuis la nuit des temps, décembre est le mois des enfants ! Pour faire vivre cette dernière étape de l'année, la municipalité a concocté quelques recettes pour vous en mettre plein les yeux et semer des paillettes dans le regard des petits comme des grands.

La Ville a mis sur pied un joli calendrier de festivités. Spectacles, déambulations, parade de Noël, arrivée du Père Noël en tyrolienne, marché de Noël seront notamment au rendez-vous pour réchauffer le cœur de la ville. **Les fêtes de fin d'année s'annoncent magiques.** Ne ratez rien. **Embarquez vite pour un décembre féérique !**

> Pass sanitaire
> Port du masque obligatoire

11 décembre à 18h
INAUGURATION

18 décembre à 19h
SPECTACLE DE FEU "MAGIC FIRE"

23 décembre à 18h
PARADE DE NOËL

24 décembre à 18h
ARRIVÉE DU PÈRE NOËL



RENOUER AVEC LA TRADITION

Le programme du Marché de Noël et des animations organisées par la Ville promet d'être **fort en émotions** et tout aussi rempli que la hotte du Père Noël. À commencer par le lancement des illuminations le samedi 4 décembre, jour de la Sainte-Barbe et le samedi 11 pour l'inauguration du Marché de Noël. **Une ouverture époustouflante pour découvrir Bruay-La-Buissière sous un jour totalement inédit** avec de magnifiques chalets.



SENSATIONS - LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

À ne rater sous aucun prétexte : l'ouverture du marché de Noël le samedi 11 décembre à 15h place Mitterrand. L'inauguration aura lieu à 18h, en musique et en beauté, avec la présence de deux ours blancs géants, de trois imposants chevaux lumineux et d'un orgue de barbarie.





TRADITION - UN MARCHÉ DE NOËL

20 chalets de bois investiront la place Mitterrand du 11 au 23 décembre. Produits de bouche et spécialités régionales vous feront saliver avant les fêtes de fin d'année. Artisanat et ateliers de création vous donneront des idées de cadeaux. La Maison du Père Noël accueillera les plus petits où une **photo-souvenir** sera offerte par monsieur le Maire et la municipalité.



EMOTIONS - DE BEAUX SPECTACLES EN PERSPECTIVE

Le samedi 18 décembre à 19h, un **spectacle de feu "Magic Fire"** aura lieu place Mitterrand. Le jeudi 23 à 18h la parade de Noël émerveillera petits et grands. **Un défilé féérique** la veille de Noël dans les rues de la ville. Enfin, vendredi 24 à 18h, La Maison des Services sera le théâtre de la **descente du Père Noël**. Moment fort attendu, il rejoindra la place Mitterrand en tyrolienne. Des sucreries seront distribuées aux enfants sages...

23 DÉCEMBRE PARADE DE NOËL

Départ : rue Pierre Bérégovoy
à 18h.

Parcours : rues Lamendin, de la
République, de Divion, Alfred
Leroy, Sadi Carnot, Henri Cadot
et Charles Marlard.



DISTRACTIONS - DU MANÈGE À LA PATINOIRE

Sans eux, les fêtes de fin d'année n'auraient pas la même magie pour les enfants. Le **petit train enchanté** et la **patinoire** s'installeront pour une quinzaine de jours, place Mitterrand. Ils seront accessibles chaque jour en semaine de 16h à 20h et de 15h à 20h le week-end. Compte d'émotions pour les plus petits et de bons moments pour les ados en quête de distraction. Sachez également que tous les dimanches et mercredis, des **ateliers de création** seront ouverts aux enfants à partir de 6 ans.

L'association **Avec les Yeux de l'Âne** proposera des **tours en calèche** les 18 et 19 décembre. Le tarif est fixé à 3 euros pour un enfant, 5 euros pour deux enfants.

GRATUIT



ANIMATIONS - DES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Aux spectacles et temps forts proposés s'ajoutera une **ribambelle d'activités**. Animations et rencontres seront organisées tous les jours. Au hasard de vos visites sur le marché de Noël, vous croiserez la fanfare de Noël, le Père Noël automate, un jongleur d'objets lumineux, des lutins géants, des échassiers, un caricaturiste... mais aussi Mickey et Minnie et les Pat Patrouilles.



PLACE AUX ANIMATIONS DE NOËL



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Du 11 au 23 décembre	15h/20h le week-end 16h/20h en semaine	Patinoire, petit train
	De 17h à 20h	Photo avec le Père Noël
Samedi 11 décembre	À partir de 17h30	Inauguration animations : 2 ours polaires, 3 chevaux lumineux avec dresseur, 1 orgue de barbarie
Dimanche 12 décembre	À partir de 15h15	Le Père Noël automate
	De 16h à 18h	Atelier créatif pour les enfants à partir de 6 ans
	À partir de 16h30	Caricaturiste, sculpteur sur ballon, fanfare de Noël
Lundi 13 décembre	À partir de 17h30	Jongleurs d'objets lumineux
Mardi 14 décembre	À partir de 17h30	Lutins géants
Mercredi 15 décembre	À partir de 16h	Atelier de magie
	De 16h à 18h	Atelier créatif pour les enfants à partir de 6 ans
Jeudi 16 décembre	À partir de 17h30	Échassier lutin sculpteur de ballon
Vendredi 17 décembre	À partir de 17h30	Échassier lumineux
Samedi 18 décembre	À partir de 16h30	Maquillage enfants, caricaturiste, tours en calèche
	À 19h	Spectacle de feu "Magic Fire"
Dimanche 19 décembre	À partir de 16h30	Sculpture sur glace, caricaturiste, bulles artistiques, tours en calèche
	De 16h à 18h	Atelier créatif pour les enfants à partir de 6 ans
Lundi 20 décembre	À partir de 17h30	Échassier lumineux
Mardi 21 décembre	À partir de 17h30	Mascottes Mickey et Minnie et les Pat Patrouilles
Mercredi 22 décembre	À partir de 17h30	2 étoiles géantes et 1 échassier multi prestations
	De 16h à 18h	Atelier créatif pour les enfants à partir de 6 ans
Jeudi 23 décembre	À 18h	Parade de Noël
Vendredi 24 décembre	À partir de 18h	Descente du Père Noël



POÈME PATOISANT



Noël

Cha va bétôt ête l'plus biau mos d'l'année,
Chés rues al'vont, d'un coup, s'illuminer,
Quéqu'fos, tout in blanc, al'vont s'habiller,
Des bonhommes éd'neiche al'vont réveiller.

Chés gosses d'puis un momint sont énérvés,
Cha n'les impêche pas, dins l'nuit, éd'rêver
Duqu'i peuvent intinde él'bruit d'un traineau
Et vire ch'Père Noël avec des cadeaux.

Chette belle histoire, éd'puis toudis, al'dure,
Ch't'un-ne fête qui n'a pas d'demi-m'sure.
Ech'jour là dins nous têtes, tout s'éclaircit,
Et, pour un coup, in oublie ses soucis.

I a, pour chés parints, d'él'nostalgie,
D'z'imaches leu z'aparaissent comme par magie
Duqu'i s'arvottent, plantés d'vant un sapin,
Et tout aussi énérvés qu'leus gamins.

Papy, mamie, eusses ravissent core plus loin,
Lumière, cadeaux, ine n'avottent gramint moins,
Mais à vire l'lueur qu'i z'ont dins leus yux,
I sont dins l'minme nuache qu'leus pétits fiux.

Noël, ch'est un-ne fête qui a cha pour elle,
Qu'i faiche frod, qu'i pleuve, qu'i neiche ou qu'i gèle,
Ia, éch'jour là dins nou cœur un-ne caleur
Qu'in appelle tout s'plemint... du bonheur.

Richard Klimczak



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le sapin incarne le renouveau de la vie. Avant que Noël n'existe, un rituel pour célébrer le solstice d'hiver consistait à décorer un arbre. La première référence au sapin de Noël dans les registres municipaux français date de 1521 dans un village d'Alsace.

La tradition des cadeaux pour Noël est arrivée en France dans les années 1950 avec les Grands magasins parisiens qui suivent le modèle américain. Auparavant, les enfants recevaient une orange signe de prospérité.

La tradition voulait que les familles se réunissent lors de la veillée de Noël autour de l'âtre où une grosse **bûche** devait se consumer. Les cendres étaient conservées pour protéger le foyer. Elle est devenue le célèbre dessert à la fin du XIX^e siècle grâce à l'œuvre de pâtissiers français.

Le sapin de Noël était décoré de fruits de saison en guise d'offrandes aux dieux. En 1847, un souffleur de verre eut l'idée d'imiter ces pommes en créant **des boules de verre**. La coutume s'est peu à peu répandue dans le monde à travers les 19^e et 20^e siècles.

La tradition des chaussettes accrochées à la cheminée vient de la légende de Saint-Nicolas. Trois jeunes filles pauvres laissèrent sécher leurs chaussettes mouillées près de la cheminée. Touché par leur histoire, Saint Nicolas décida d'y déverser des sacs d'or. De nos jours les enfants accrochent leurs chaussettes de Noël dans l'espoir qu'elles se remplissent de jouets et de friandises.

Le calendrier de l'Avent est une tradition germanique destinée à faire patienter les enfants jusqu'à la veille de Noël. Elle consiste à donner chaque matin un petit présent, un chocolat, une friandise aux enfants durant les 24 jours précédant Noël. Il peut prendre différentes formes : petites fenêtres, poches en tissu, pochettes en papier... À l'origine, il était destiné à découvrir des images.





Lettre d'information

Simplification des politiques publiques dans le domaine de l'action sociale sur l'ensemble du territoire municipal de Bruay-La-Buissière

Chères Bruaysiennes, chères Labuissières, chers Bruaysiens, chers Labuissiers,

Depuis mon élection comme maire de notre ville, je n'ai cessé de remettre Bruay-La-Buissière sur de bons rails, sur la voie de la légalité. Depuis mon élection, j'ai découvert que dans notre ville certaines personnes s'étaient octroyées, en dehors de tout cadre légal et réglementaire, certaines prérogatives. Lors du conseil municipal du 10 octobre 2020, voilà déjà plus d'un an, j'appelais solennellement ces personnes à respecter les lois de la République. En vain.

Dès lors, il a été de mon devoir et de ma responsabilité de chercher, dans le plus strict respect des lois de la République, la meilleure solution possible pour mettre un terme à certaines pratiques et retrouver de la sérénité au sein de notre ville.

Mon objectif a été de garantir l'intégrité de Bruay-La-Buissière tout en réaffirmant l'identité de Labuissière. J'aurais pu proposer au conseil municipal une fusion simple, la majorité municipale représentant plus des deux tiers requis pour prendre une telle décision. Cela n'a pas été mon choix. J'ai décidé de proposer au conseil municipal de réaffirmer l'identité de Labuissière, de maintenir son nom, d'adapter la commune associée aux réalités actuelles en la transformant en commune déléguée. Le conseil municipal, à une très large majorité, a voté en faveur de cette proposition.

En toute transparence, comme je le fais depuis mon élection, j'ai décidé de vous apporter certaines réponses à certaines de vos interrogations légitimes.

Évidemment, les éléments apportés ne cherchent pas à vous convaincre. J'ai toujours considéré que l'avenir démontrera ce qu'il en est réellement. C'est vous, dans les semaines, mois et années à venir qui pourrez constater par vous-mêmes les impacts d'une telle décision. Et c'est vous, en toute liberté et en toute conscience, qui pourrez juger par vous-mêmes qui vous aura dit la vérité et qui aura essayé de vous instrumentaliser.

Pour ma part, j'ai la conviction profonde que ce changement sera bénéfique pour Bruay-La-Buissière, pour l'ensemble des Bruaysiennes et Bruaysiens, Labuissières et Labuissiers y compris.

Avec vous et pour vous, je continue mon combat au service de l'intérêt général, loin des mensonges et des intérêts particuliers qui ont tant œuvré au déclin de notre ville.

Il est vrai, j'aurais pu faire le choix de ne rien faire, de laisser des comportements anormaux perdurer. J'ai décidé l'inverse. J'ai décidé d'agir et de donner à notre ville des fondations solides, nécessaires pour offrir à chaque habitante et chaque habitant, sans aucune distinction, la meilleure qualité de vie possible. J'ai décidé d'en finir, avec l'immobilisme qui a été la règle dans notre ville pendant tant de décennies.

Soyez assurés de ma détermination à faire vivre Bruay-La-Buissière, à lui redonner toute sa fierté et à vous servir.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement et de pouvoir échanger avec vous,

À votre service,
Ludovic PAJOT

Le conseil municipal a-t-il respecté la loi en transformant la commune associée en commune déléguée ?

OUI !

L'article 25-I de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales dispose que : "les communes associées des communes fusionnées avant la publication de la présente loi peuvent, par délibération du conseil municipal, être soumises à la section 2 du chapitre III du titre I^{er} du livre I^{er} de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction résultant de la présente loi."

Le Maire de la commune, Monsieur Ludovic PAJOT, a rappelé lors du conseil municipal que les services de l'État avaient été sollicités il y a de longs mois pour préparer une telle décision afin notamment d'en mesurer les conséquences et de garantir la préservation de l'identité de Labuissière. Cette délibération va être contrôlée par les services de l'État afin de vérifier la légalité de la décision, c'est ce qu'on appelle le contrôle de légalité.

L'annexe de la mairie située sur le territoire de la commune déléguée de Labuissière continuera-t-elle d'exister ?

OUI !

La loi est très claire à ce sujet. L'instauration d'une commune déléguée, au même titre qu'une commune associée entraîne de plein droit :

- l'instauration d'un maire délégué élu parmi les membres du conseil municipal
- l'instauration d'une annexe de la mairie où sont notamment établis les actes de l'état civil de la commune déléguée/la commune associée.

Dans ce cas, sur proposition de Monsieur le Maire Ludovic PAJOT, **le conseil municipal de Bruay-La-Buissière a décidé de maintenir l'annexe de la mairie située 317, rue Jean Jaurès, dans les bâtiments de l'ancienne mairie de Labuissière.**

Suite à la délibération du conseil municipal, l'instauration du maire délégué et de l'annexe de la mairie sont prévus dans l'article L2113-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa forme résultant de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Le maire délégué d'une commune déléguée dispose-t-il de moins de pouvoirs qu'un maire délégué d'une commune associée ?

C'EST FAUX !

Un Maire délégué, qu'il soit maire délégué d'une commune associée ou d'une commune déléguée, **dispose des mêmes prérogatives** à savoir : officier d'état civil et officier de police judiciaire.

Néanmoins, dans le cas de Bruay-La-Buissière, **le maire délégué de la commune déléguée pourra participer aux votes du conseil municipal et participer aux débats.** Jusqu'à présent et depuis la démission de Madame Isabelle DUDILLIEU avant même la première séance du conseil municipal, **Labuissière ne pouvait plus compter sur son maire délégué pour éclairer le conseil municipal en séance.**



Avec ce changement, le maire de Bruay-La-Buissière pourra-t-il également être maire délégué et ainsi concentrer tous les pouvoirs ?

NON ! Cette rumeur a été lancée par certaines personnes. S'il est vrai que la loi actuelle le permet depuis 2019, ce n'est pas le cas pour la commune de Bruay-La-Buissière.

En effet, l'article L2113-13 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa forme résultant de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales est sans aucune ambiguïté et dispose notamment que **"les fonctions de maire de la commune et de maire délégué sont incompatibles"**.

La loi préserve les communes associées transformées en communes déléguées.

Lors de la décision de fusion des communes en 1987, les maires de l'époque ont accepté la fusion à condition que le maire délégué de la commune associée de Labuissière soit élu au suffrage universel ?

C'EST FAUX ! Le 6 février 1987, au moment de la signature de la convention de fusion entre Labuissière et Bruay-en-Artois, la loi ne prévoyait aucunement l'élection d'un conseil consultatif. C'est l'article 36 de la loi 88.1262 du 30 décembre 1988 qui permet de manière optionnelle de créer un conseil consultatif pour les communes issues d'une fusion de communes de moins de 100 000 habitants.

En 1987, la loi prévoyait uniquement l'instauration d'une commission consultative au sein du conseil municipal de la nouvelle commune Bruay-La-Buissière.

En d'autres termes, la loi prévoyait au moment de la fusion **UNIQUEMENT** l'élection du maire délégué parmi les membres du conseil municipal. C'est ce que prévoit la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dont le conseil municipal a décidé par délibération de soumettre la commune déléguée de Labuissière.

La commission consultative prévue lors de la fusion peut-elle exister dans une commune déléguée ?

OUI ! Sous une forme différente ! C'est l'article L2113-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa forme résultant de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui prévoit son instauration.

Cet article dispose notamment que **le conseil municipal peut décider à tout moment, à la majorité des deux tiers de ses membres, d'instaurer un conseil de la commune déléguée, composé d'un maire délégué et de conseillers communaux**, dont il fixe le nombre, désignés par le conseil municipal parmi ses membres.

Dans les prochaines semaines, après son élection démocratique, Monsieur le Maire proposera au Maire délégué s'il souhaite l'instauration d'un tel conseil de la commune déléguée. **Le Maire délégué, membre du conseil municipal, pourra également solliciter l'avis de la population.**

En d'autres termes, la loi de 2010, instaurant les communes déléguées prévoit la possibilité d'instaurer un vrai conseil de la commune déléguée et non une simple commission consultative. La loi de 2010 renforce donc la place de la commune déléguée au sein de la commune fusionnée.

Le conseil municipal peut également décider la création d'un comité consultatif qui peut être consulté ou faire des propositions sur tout problème d'intérêt communal. (Article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Comment le conseil municipal justifie-t-il une telle décision ?

Depuis son élection, le Maire de la commune, Ludovic PAJOT, est face à une situation particulière puisqu'il a demandé aux services de l'État de vérifier le fonctionnement de la commune. **Depuis un an, de très nombreuses anomalies ont été révélées au grand jour** : délégations irrégulières ou illégales à des membres du conseil consultatif par le maire délégué, fonctionnements anormaux des services avec des agents rattachés au maire délégué en toute illégalité, refus du maire délégué d'appliquer la loi notamment sur la gestion des bâtiments municipaux, décision unilatérale du conseil consultatif de changer le nom de l'école du centre alors que celui-ci ne dispose d'aucune prérogative en la matière.

Au delà de ces faits, le maire de la commune a rappelé les propos de la sous-préfecture de Béthune en décembre 2020, propos repris par la presse (notamment par La Voix du Nord - 11 décembre 2020) "Quand on veut connaître les dispositions de la fusion-association entre Bruay et Labuissière, nous devons ressortir une version ancienne du code général des collectivités. **La fusion-association est une disposition très complexe**, les textes ne sont pas toujours très clairs."

Au delà de cet aspect, **les services de l'État ont rappelé ces derniers mois que le conseil consultatif n'avait qu'un pouvoir consultatif et que l'élection de ce dernier n'était pas enregistrée en sous-préfecture.**

Le conseil municipal a pris cette décision pour faire disparaître Labuissière

NON ! La décision du conseil municipal ne change pas la place de Labuissière. Celle-ci depuis 1987, n'a plus le statut de collectivité territoriale et ne dispose plus ni de la personnalité morale, ni de la personnalité juridique.

Tout d'ailleurs comme Bruay-en-Artois. En revanche, **l'identité de Labuissière continue à perdurer en gardant son nom et en maintenant sa mairie en annexe de la mairie de Bruay-La-Buissière.**

Quel impact a cette décision sur le processus de défusion ?

Cette décision n'a aucun impact sur le processus lancé de défusion qui suit son cours. En effet, ce ne sont ni les habitants, ni le conseil municipal (et encore moins le conseil consultatif) qui décident. **C'est le représentant de l'État qui est le seul à pouvoir décider**, c'est ce que l'on appelle le pouvoir discrétionnaire du Préfet.

Que dire à : "Bruay ne veut pas défusionner pour garder l'argent de Labuissière" ?

Là encore attention aux raccourcis. **Beaucoup ont évoqué la zone commerciale du Parc de la Porte Nord comme raison supposée d'un refus du conseil municipal de défusionner.** Le représentant de l'État n'a pas demandé au conseil municipal de se prononcer et celui-ci ne pourra pas le faire avant fin 2022. Nous ne connaissons pas encore la position du conseil municipal. Il faut néanmoins faire attention à certains raccourcis et regarder la situation en 1987. **En 1987, la zone commerciale du Parc de la Porte Nord ne comptait qu'une seule enseigne. Toutes les autres enseignes sont arrivées après la fusion et sont donc le fait de la collectivité nouvelle, la commune de Bruay-La-Buissière.**

Également, les charges ne sont pas les mêmes. Par exemple, sur l'ancien territoire de Bruay-en-Artois, les élèves ne bénéficient pas de bus scolaires, à l'inverse des enfants scolarisés sur le territoire de la commune déléguée de Labuissière. Autre point, **Bruay-La-Buissière reçoit de nombreuses subventions et aides diverses des partenaires pour les quartiers prioritaires de l'ex Bruay-en-Artois**, ce qui n'est pas le cas (ou moins le cas) pour les mêmes projets menés sur le territoire de la commune déléguée de Labuissière.

“Celui qui nourrit un animal
affamé nourrit son âme”

Charlie Chaplin

COLLECTE DE NOURRITURE

La Ville se mobilise pour les animaux errants

La Ville a organisé une collecte au profit des animaux errants de Bruay-La-Buissière. L'enseigne Carrefour Contact a accueilli les bénévoles le 6 novembre dernier. “Le but de cette action est de collecter de la nourriture mais aussi de la litière, des jouets et des couvertures pour aider les familles qui s'occupent de nourrir les chiens et les chats des rues” explique Chantal Carouge, conseillère municipale déléguée à la Protection animale. Trois chariots feront le bonheur des animaux et des familles aidantes.

Prochaine collecte le 4 décembre à Intermarché. Collecte de Noël le 18 décembre chez Animal Market (Porte Nord).



ABRIS POUR CHATS

En 2020, quatre abris ont été installés sur la commune. “Ces cabanes ont été faites “maison” à l'aide de palettes et de polystyrène” précise Chantal Carouge. **Cette année, 10 abris de plus ont été posés.** Commandés en kit, ils ont été assemblés par les agents des services Techniques. Précieux pour la population féline, ils permettent également aux bénévoles de rassembler et de sécuriser les chats afin de procéder au trappage en vue de leur stérilisation. “Cette année, nous déplorons plusieurs actes de malveillances sur ces abris : dégradations, vols...” précise Chantal Carouge. “Nous avons la chance d'avoir des familles qui prennent en charge ces animaux et de pouvoir ainsi canaliser les animaux. Ces actes vont à l'encontre du bien-être animal et à l'encontre du confort des riverains” déplore l'élue. Une plainte a été déposée par la municipalité.



CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS Bruay-La-Buissière poursuit son engagement auprès des animaux et renouvelle la convention auprès de l'association 30 millions d'amis. Cette action permettra à la Ville de poursuivre son programme de stérilisation des chats errants.

TRAPPAGE & RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Des opérations de trappage de chats ont régulièrement lieu à Bruay-La-Buissière. **Cette action permet la capture des animaux dans de bonnes conditions.** Une fois attrapé, l'animal est conduit chez un vétérinaire afin de procéder à sa stérilisation. Il est ensuite relâché sur son territoire. Vous souhaitez venir en aide aux animaux errants, les nourrir ou participer aux opérations de trappage, **contactez Chantal Carouge : 06 88 99 84 63.**

BIENTÔT NOËL

Les fêtes de Noël approchent à grands pas et vous êtes nombreux à craquer pour un chiot ou un chaton. **Un animal n'est pas un jouet.** Une adoption mérite un temps de réflexion : frais de nourriture et de soins, mode de garde lors des vacances... Autant de critères à étudier avant de se lancer.

TOUSSAINT

Devoir de mémoire

Lundi 1^{er} novembre, Thierry Frappé, premier adjoint, et une délégation municipale ont honoré les défunts en fleurissant différentes sépultures. Ils ont rendu hommage aux victimes civiles et militaires dans les trois cimetières de la ville. À Labuissière, ils ont été rejoints par le comité des Charitables, venu également déposer une gerbe au Calvaire paroissial. Un moment de recueillement fort.



11 NOVEMBRE

Hommage aux victimes de la première Guerre Mondiale

Le 11 novembre 1918, l'armistice signé entre la France et l'Allemagne marquait la fin des combats de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Pour que perdure le devoir de mémoire, la tradition a été respectée. Les commémorations se sont déroulées aux monuments aux morts de Labuissière, commune déléguée, et de Bruay-La-Buissière.



SE SOUVENIR Fleurs symboles de la Grande Guerre de 1914-1918, le coquelicot ("poppy" en anglais) et le bleuet fleurissaient dans la boue des tranchées, au milieu des terres dévastées des champs de bataille. Cité dans "In Flanders Fields" le coquelicot représente depuis, le souvenir des soldats du Commonwealth morts à partir de la première guerre mondiale. Le bleuet est le symbole de la mémoire et de la solidarité envers les victimes de guerre et anciens combattants. Sa couleur rappelle la couleur des uniformes français de l'époque.

SAINTE-BARBE

Une tradition au cœur des mines

Traditionnellement fêtée le 4 décembre, Sainte-Barbe est l'occasion de manifestations et de recueillement. Elle demeure une institution à laquelle les mineurs restent profondément attachés. Pour honorer la fierté de son histoire, la ville célébrera la sainte patronne durant une semaine. Expositions, film-documentaire, interventions, guinguette seront au rendez-vous. Les cérémonies officielles se dérouleront au Mémorial du mineur et au Puit n°1 le samedi matin par des dépôts de gerbes. Elles se termineront par un défilé.

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

À la découverte d'un nouvel outil

Dans un contexte où la part du numérique prend de plus en plus de place dans la vie des concitoyens, la **médiathèque Marcel Wacheux s'est dernièrement dotée d'un nouveau service : la bibliothèque numérique**. Elle est accompagnée dans cette démarche par **le Département**. Gratuit et accessible à tous les abonnés de la structure 24/24, ce nouvel outil au service de la population permet de faciliter le développement des pratiques culturelles

et de loisirs liés au domaine de la lecture, de la musique ou du cinéma. Il vise à atteindre de nouveaux publics comme les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap... de contribuer à la modernisation des services et de faciliter la maîtrise des outils d'accès à la connaissance et à l'information.

Chaque abonné a désormais la possibilité d'accéder à des milliers de références en ligne : CD, film, revues, romans, documentaires... Mais aussi se former, apprendre une langue, se préparer au code de la route ou progresser dans les matières scolaires. Accompagnés des agents de la bibliothèque départementale du Pas-de-Calais pour le lancement, **l'équipe de la médiathèque municipale peut vous guider dans l'utilisation de ce bel outil** et répondre à vos questions.

Un simple clic depuis l'abonnement

Un seul compte suffit pour profiter de plus d'un million de documents. **Et toute la famille peut en disposer !** L'abonnement à la médiathèque permet une connexion simple et rapide soit depuis le portail de la structure avec vos identifiants habituels, soit depuis la bibliothèque numérique départementale. Il suffit pour cette option de remplir un formulaire. L'activation est immédiate. Votre compte sera activé sous réserve cependant d'un abonnement en cours de validité.

Si vous n'êtes abonnés à aucune bibliothèque et souhaitez tester ce service, vous disposer d'un mois pour le faire. Il suffira ensuite de remplir un formulaire d'inscription et de valider votre compte à la médiathèque municipale pour conserver vos accès.

Contact : <https://mediatheque.pasdecals.fr/numerique> ou <https://mediatheque.bruaylabuissiere.fr>



ENCOURAGER LE NUMÉRIQUE

Pour clôturer une semaine active autour du numérique Ludovic Pajot et une délégation municipale ont remis un chèque de 1026€ à l'association "Le Multimédia pour tous" présidée par Tommy Devoye. Cette somme est le fruit de la dernière vente de livres et de CD à la médiathèque Marcel Wacheux. Elle permettra à l'association de développer son projet d'ouverture d'un musée du jeu vidéo et de poursuivre ses actions en faveur de l'inclusion numérique en proposant des activités en rapport avec l'informatique, les jeux vidéo, la musique ou encore la photographie.

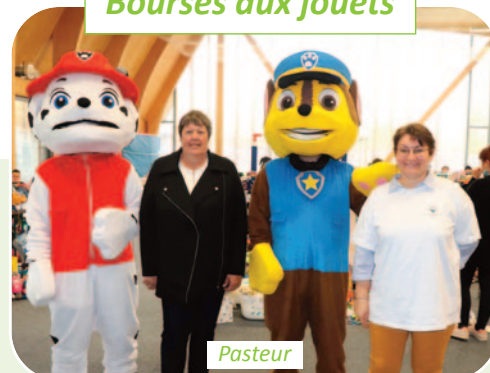


Halloween à Bruay-La-Buissière



Comité des fêtes de la Gare

Bourses aux jouets



Pasteur



Marmottan



Contes pour enfants



Exposition de voitures



Fête polonaise



Les rendez-vous de la médiathèque



Atelier récup'



Atelier enluminures



Exposition Jean-François Willecoq



Atelier chromatique

Culture : Viktor Vincent



Lancement des illuminations



Non au harcèlement scolaire

Présentation du livre de Jonathan Destin



REPAS DANSANT

Retour sur des moments festifs

En novembre, la municipalité invite ses aînés à faire la fête lors de ces moments privilégiés de la vie locale. Cinq journées ont été programmées cette année, l'occasion à chaque repas de mettre à l'honneur nos doyens. Ludovic Pajot et Émilie Bommart, adjointe en charge de la Solidarité et des Affaires sociales, ont remis des cadeaux à chaque récipiendaire. Retour en images sur les trois premières cérémonies.

Marthe Lawniczak et Jean Cempel



Henri Marciniak et Françoise Fabryczny



Hélène Zielinski



Alfred Gaube



L'ÉPICERIE SOLIDAIRE S'AGRANDIT

Au cœur du lien social

Le cœur de Cathy est une association qui a vu le jour à Calonne Ricouart en 2013. Marcel Joly, en l'honneur de sa femme qui offrait beaucoup aux autres de son vivant, a voulu se lancer dans l'aventure de l'épicerie solidaire. Forte de son succès, elle arrive sur la Ville en 2016, une autre suit à Saint-Pol-sur-Ternoise en 2018. **Elle permet aux personnes en difficulté financière de profiter de marchandises à -70%.** Il s'agit principalement de nourriture mais aussi de vêtements neufs provenant de la banque alimentaire. Pour en bénéficier, les 5 bénévoles et la salariée sur Bruay-La-Buissière vérifient à chaque passage la situation des familles. Ces dernières apportent leurs documents (ressources et charges) et obtiennent une carte qu'elles paient 16€ à l'année pour l'adhésion. La demande se faisant ressentir, le besoin de s'agrandir était devenu inévitable. Depuis le 5 octobre 2021, l'épicerie basée dans la rue Alfred Leroy a muté vers la rue Louis Dussart, anciennement le restaurant l'Inédit. Elle est ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h. **Le cœur de Cathy, 925, rue Louis Dussart - 06 25 27 32 49 epiceriesocialedecathy@hotmail.com**



PETITE ENFANCE

Aide aux familles

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de l'EPSM est un lieu d'écoute et d'éveil ouvert pour les enfants âgés de 0 à 3 ans 1/2, accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou de l'assistante maternelle (ouvert à tous, anonyme et gratuit). Le but de ce lieu est de guider l'enfant et le parent vers le développement de la socialisation. Les futurs parents y sont les bienvenus. Pour ce faire, suite au déménagement du LAEP, celui-ci ne fonctionne plus depuis le 16 novembre. Il reprendra pleinement ses fonctions à partir du mardi 4 Janvier 2022 à l'Espace Jean Morel. **N'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'EPSM du Val-de-Lys-Artois au 03 21 63 66 39.** Toute l'équipe de l'EPSM sera heureuse de vous y retrouver !

PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Le PEC, une aide à l'insertion professionnelle

La Ville de Bruay-La-Buissière s'engage en faveur de l'accès à l'emploi aux côtés de la Mission locale avec le dispositif "Parcours Emploi Compétences" qui a pour but d'accompagner les publics en difficulté. Deux contrats PEC vont être prochainement signés. Ils concernent des emplois dans la filière administrative pour un service d'accueil. Courant janvier, d'autres recrutements vont avoir lieu sur des profils logistique et technique.

Qu'est-ce que le PEC ? Il s'agit d'un nouveau type de contrat de travail qui donne le droit à un employeur de percevoir une aide en contrepartie d'un parcours d'accompagnement. Il ne concerne que les employeurs du secteur non-marchand (collectivité, association...). L'objectif étant d'aider le parcours professionnel du bénéficiaire et de l'insérer durablement sur le marché du travail.

Qui peut bénéficier du PEC ? Le PEC s'adresse aux personnes éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés à s'insérer et pour lesquelles les autres dispositifs ne sont pas adaptés.

Où s'adresser ? Pour connaître son éligibilité et bénéficier d'un contrat PEC, il suffit de vous adresser à la Mission Locale de l'Artois au **03 21 64 49 40** ou par mail à **contact.pec@mlartois.org**

RUE PÉGOUD

Réfection de la voirie

La Ville de Bruay-La-Buissière a procédé à la réfection de la voirie dans la rue Pégoud à proximité de la chapelle Guynemer. Après le rabotage de la chaussée, les travaux se sont poursuivis par la pose du grave bitume et des enrobés.



RUE DE CHAMPAGNE

Travaux de voirie

La rue de Champagne a été le théâtre de travaux d'assainissement : reprise des bouches d'égout et réfection de la chaussée. Le chantier a pris fin le 19 novembre.



FLEURISSEMENT

Fleurs d'automne

En tant que Ville fleurie, la municipalité souhaite adapter le paysage aux couleurs de l'automne. 270 pomponettes venues de la pépinière Rogeau ont ainsi été installées sur la commune de Bruay-La-Buissière.



GROUPE SCOLAIRE LOUBET

Avancée des travaux

Des travaux d'envergure sont engagés au groupe scolaire Loubet. La réhabilitation des bâtiments a débuté en février 2021. Le maire, les élus et les différents services de la Ville se rendent régulièrement sur place pour des visites de chantier avec l'architecte. La pose de la charpente et des menuiseries devrait se faire avant fin décembre.



CADRE DE VIE

Préservation du patrimoine arboré

Toute l'année, la Ville assure la surveillance de son patrimoine arboré. Parallèlement, une opération de déssouchage vient de reprendre à Bruay-La-Buissière. Les arbres malades sont retirés et certains seront remplacés par de nouvelles essences adaptées à notre environnement. Le service Voirie intervient également pour la réfection des trottoirs abîmés par l'opération.



Les feuilles mortes...

L'automne est bien là. Le patrimoine arboré de Bruay-La-Buissière est dense. Les feuilles mortes aussi... Pour le confort des habitants et leur bien-être, les services municipaux sont à pied d'œuvre pour nettoyer et ramasser toutes les feuilles mortes qui encombrant les trottoirs et les espaces publics. Elles sont balayées, soufflées puis aspirées pour assurer un maximum de propreté et de sécurité. Elles sont ensuite compostées.



Création de jardinières urbaines

La seconde phase des importants travaux de restructuration de la rue Basly se poursuit dans le secteur des Terrasses. Des jardinières urbaines viennent agrémenter le parvis de l'école Basly. Avec leur design moderne, elles apporteront beaucoup de charme à nos espaces publics.

De nouveaux bancs publics

Afin d'améliorer le cadre de vie, la municipalité poursuit la rénovation et le remplacement des bancs dans tous les secteurs de la Ville. Plusieurs bancs ont été installés par le service menuiserie derrière la résidence Habitat Jeunes Serge Gouillart et au foyer les Lilas.



QUARTIER DE LA GARE

Salle du Temps Libre : des travaux (très) attendus

Une cure de jouvence pour la salle du Temps Libre... D'importants travaux sont en cours, elle en avait grandement besoin ! Tout y passe pour lui donner une nouvelle jeunesse. **Zoom sur ce chantier d'envergure.**

Côté chauffage, grande révolution puisque la salle va passer d'une installation électrique vétuste et très énergivore à un système utilisant le **gaz de ville**. Une chaudière sera installée dans les anciens sanitaires extérieurs. Les 2 salles bénéficieront d'un chauffage par panneaux rayonnants. Les bureaux et les sanitaires seront équipés de radiateurs classiques.

Côté éclairage, place aux leds. L'intégralité des appareils seront remplacés. Des économies seront ainsi réalisées et le confort visuel amélioré.

Enfin, **le côté esthétique** n'est pas oublié. Une peinture intérieure sera appliquée sur l'ensemble du bâtiment (murs, plafonds, menuiseries).

Construite au début des années 80, la salle du Temps Libre va retrouver un peu de fraîcheur. Un confort précieux pour celles et ceux qui profitent de cette structure.



LA VILLE CONSERVE SES 3 FLEURS

Bruay-La-Buissière ville fleurie

Le verdict est tombé. **Bruay-La-Buissière conserve ses trois fleurs au label des "Villes et villages fleuris" édition 2021.** L'annonce attendue par les élus et les services municipaux a fait des heureux. **L'objectif d'offrir quotidiennement un cadre de vie agréable à tous les habitants est récompensé.** Le jury régional de Fleurissement des Hauts-de-France a officialisé la nouvelle fin octobre suite à son passage le 31 août. En marge de cette annonce, **le comité** a joint l'argumentaire qui motive la décision et **a salué l'ensemble de l'équipe** qui *"participe avec beaucoup de talent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et des touristes et qui contribue à l'image accueillante et fleurie de la région"*.

Labellisée "3 fleurs"

Lors de leur passage, les professionnels du fleurissement et de l'environnement ont souligné **la qualité et la diversité du patrimoine végétal et du fleurissement.** Ils ont encouragé l'équipe municipale dans sa démarche de renouveler les arbres morts et les invitent à intensifier le soin qui leur est apporté. Autre point positif, la gestion environnementale et qualité de l'espace public avec la mise en place de l'éclairage LED, le Zéro phyto, les hôtels à insectes... Le jury a également apprécié la volonté de rénover les candélabres et d'enfouir les réseaux. Il a souligné le caractère exceptionnel des espaces situés à la Cité des Électriciens et au Stade-Parc.

Pour continuer à évoluer dans cette cour, la Ville devra mener des actions concernant la chasse aux tags et aux publicités, mettre davantage en valeur toutes les actions entreprises en faveur de la gestion différenciée.

Nous allons travailler avec l'intercommunalité et les bailleurs sociaux.

Rendez-vous est donné en 2024 pour la prochaine visite du jury.

En chiffres...

170 hectares
de type horticole

60 hectares d'espaces extensifs

74 massifs de rosiers et de vivaces

70 jardinières sur pieds

60 suspensions

37 massifs fleuris





Le salon "Ma Coiffeuse" à votre service depuis 2017

Après une année passée dans le secteur des Terrasses, le salon Ma Coiffeuse déménage et s'installe en centre-ville de Bruay-La-Buissière. Depuis le mois de juin de cette année, Séverine Croënne est installée au pied de la résidence Berry, face à la voie du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Petite rétrospective sur le parcours de cette Bruaysienne sympathique et motivée pour booster l'attractivité de l'hypercentre. Diplômes de comptabilité en poche obtenus au lycée Carnot en 1999, Séverine prend le départ pour des vacances d'été bien méritées en Haute-Savoie... Elle s'y sentira tellement bien, qu'elle y restera pendant près de 18 années ! *"J'ai fondé ma famille là-bas, j'ai eu deux beaux enfants, je m'y suis marié et j'ai dégotté un travail".*

Bref, encore une belle histoire comme on aime vous les raconter. Passionnée par la coiffure et à l'âge de 23 ans, elle s'oriente vers un CAP puis un BP au CFA d'Annecy. *"J'ai repris un apprentissage avec des jeunes qui m'appelaient maman"*. Et ça, c'était pour l'anecdote. *"C'était rigolo"*. Trois années plus tard, elle ouvre chez elle *"F'Hair Forgé Coiffure"* dans son village de Saint-Pierre en Faucigny. Avec un carnet de rendez-vous toujours bien rempli, Séverine doit pousser les murs et rejoint le centre-ville pour développer son affaire : elle embauche une coiffeuse et une apprentie.

Une opportunité de transfert à la résidence Berry

Dix-huit années ont passées et l'envie de revenir habiter sur ses terres natales se faisait sentir. En 2017, elle remonte dans le Pas-de-Calais, reprend le travail aussitôt. *"J'avais très envie de reprendre de la technique"*. Cette nouvelle aventure durera deux ans jusqu'à la reprise du salon Coiffure et Création dans la rue Victor Hugo. Personnalisation des lieux, nouvelle clientèle... bienvenue au salon "Ma Coiffeuse" !

"En 2020, ce fichu Covid nous a privé de travail. J'ai vu les choses autrement, j'ai capté la sensibilité des gens aussi". Coûte que coûte, Séverine Croënne aime les défis. Une coïncidence ou plutôt une opportunité de transférer son salon tombe à pic. Une visite suffira pour mettre la petite signature en bas à droite. *"J'ai gardé quasi toute ma clientèle et à ce jour les clients sont toujours aussi nombreux à me faire confiance"*. **Avec ou sans rendez-vous, Séverine vous accueille le mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mercredi et le samedi en non-stop de 9h à 16h. Réservations au 03 21 62 89 45.**



Emilie et David rêvaient du Palais des Papilles en centre-ville

Le nom de cette toute nouvelle enseigne du centre-ville résume à lui seul la qualité des produits mais aussi la multitude de références proposées au Palais des Papilles.

À la tête de ce nouveau magasin branché local : Emilie et David Nowak, deux bruaysiens motivés et déterminés à poursuivre le développement du cœur de Bruay-La-Buissière. *“Nous avons rêvé de ce projet il y a de nombreuses années déjà”* explique Emilie. *“Avec le Covid, nous avons pris le temps d’imaginer concrètement ce qu’on voulait faire”*. De A à Z, le concept a été élaboré sans laisser de place au hasard. *“On voulait ouvrir quelque chose qui n’existait plus depuis longtemps en centre-ville. Une épicerie par exemple... mais raffinée pour retrouver les saveurs d’antan”*. Quelques mois plus tard, c’était ficelé. Emilie à la tchatte et le courant passe avec les clients. Quoi de plus normal pour cet ex-agent immobilier ! *“Quand on aime les bonnes choses, il faut foncer”*. Avec David son mari, tout semble si facile... la complicité est là. *“On partage de superbes moments et puis... ce mec, c’est mon pote de galère depuis 2015. On a toujours été là l’un pour l’autre”*. Aujourd’hui c’est avec lui qu’elle se promet de régaler la clientèle.

Des artisans retenus pour la qualité de leurs produits

David, vous le connaissez très certainement ? Vingt ans qu’il “bosse” dans les métiers de bouche : Le Touquet, Paris, l’Île de Ré, Houlgate, Lille... Depuis l’obtention de ses diplômes, il enchaîne. Quelques extras dans le restaurant de Maxime Leplat à Béthune confirmeront son souhait de travailler les bons produits. *“Mes parents ont toujours cru en moi, ils se sont saignés pour m’offrir le meilleur”*. Aujourd’hui, David Nowak est aussi serveur au Vintage Tatoo Bar de Béthune. Bruaysiens depuis 2019, nos deux bons vivants en avaient marre d’acheter en grande surface. L’idée d’ouvrir cette épicerie fine est mijotée à point. *“On aime aller chez le fleuriste pour la proximité et le conseil, chez le boulanger pour son bon pain... On voulait un commerce raffiné pour vendre du beau et du bon avec des artisans retenus pour la qualité de leurs produits”*. C’est chose faite depuis le 21 octobre dernier. Grâce à Brice et Sully, les travaux donnent du cachet Au Palais des Papilles. STOP, on ne vous en dira pas plus et nous vous invitons à venir les rencontrer et à venir goûter toutes les bonnes saveurs ! **Renseignements au 06 75 94 12 87**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CLEI : un bureau dynamique

L'assemblée générale du Comité Labuissierois des Échanges Internationaux (CLEI) a eu lieu le 19 novembre en présence du maire Ludovic Pajot et de ses adjointes Laurie Tourbier et Lysiane Berroyer respectivement en charge des Jumelages et de la Vie associative. Le maire a félicité les membres du bureau pour leur dynamisme, leur investissement mais aussi leur participation à la vie locale.



CONCERT

Succès pour la musique classique

Sous la direction d'Olivier Sergent, le Brass Band de l'Artois a donné un magnifique concert le 23 octobre à la salle Hurtrel. Cette prestation a été précédée des 5 virtuoses du quintette de cuivres Flash Brass.



ILLUMINATIONS

Labuissière va revêtir ses habits de lumière

Comme chaque année, la Ville de Bruay-La-Buissière va tout mettre en œuvre pour que sa commune déléguée brille de mille feux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Des sapins seront installés ainsi que des guirlandes pourvues d'un éclairage Led.



SÉPULTURES DE L'ÉGLISE

Sauvegarde du patrimoine

Le terrain qui jouxte le square à l'arrière de l'église Saint-Eloi Saint-Martin de Labuissière est à l'abandon depuis longtemps, tout comme les sépultures qui trônent au sol. À la demande de Ludovic Pajot, la mise en valeur des lieux a débuté. Soucieux de l'histoire de la commune, le maire souhaite faire de cet espace boisé, un lieu de souvenir.



ASSOCIATION BRUAYSIENNE POUR LA CULTURE

Active, l'association recherche des bénévoles

L'ABC brille par son dynamisme et sa programmation également en lien avec le service Culturel de la Ville. **Les différentes phases de confinement n'ont pas eu raison de la mise en place de spectacles** : concert rock en streaming avec le groupe "Les amis de la lune", concerts enregistrés au temple en janvier et en avril avec Maria Bundgard (avec l'aide des services Techniques de la ville et David Kolota d'Atelier 66...).

L'ABC a également proposé un concert de Jazz au stade-parc Roger Salengro dans le cadre de la fête de la musique le 20 juin avec le groupe "MJazz", sous la direction de Jean Marc Valembois.

Une association qui sait se renouveler

Des nouveautés aussi avec la participation de l'association à l'organisation et l'accueil des organisateurs et des pèlerins lors de la FRANCIGENA en juin dernier. En septembre, une rando-gourmande a rencontré un vif succès lors des journées du patrimoine. À cette occasion, les participants ont pu (re)découvrir les chemins de randonnées dans les espaces verts mais aussi des produits de producteurs et artisans locaux.

L'ABC participe aussi lors des spectacles des "Durs à Queers, des "Ni fée ni affaires", du groupe de danse AUNIX et à différentes représentations en lien avec le service Culturel.

À l'occasion du Conseil d'Administration le 5 octobre dernier **l'ABC a réitéré ses vœux de créer un tutorat pour les nouveaux membres** qui souhaitent intégrer l'association. Afin de faire perdurer l'ABC, de nouvelles recrues seraient formées aux postes clés afin de pouvoir prendre un jour le relais.



L'ABC recherche des bénévoles.

Vous souhaitez participer à la vie culturelle de notre Ville ?

Contactez Daniel Knockaert

06 74 91 08 00

abc.asso62700@orange.fr ou

daniel.knockaert@wanadoo.fr

<http://www.abc-asso-62700.com>



ÉDUCATION À L'IMAGE

Le cinéma s'ouvre aux plus jeunes

Pour faire découvrir la culture cinématographique, notamment auprès du jeune public, **la DRAC a initié un travail d'éducation à l'image à l'attention des enfants des écoles maternelles jusqu'aux lycéens**. Le lancement de l'opération pour l'année scolaire s'est déroulée le 30 septembre au cinéma Les Étoiles, site pilote du dispositif. À l'affiche : la présentation de la programmation et des ressources pédagogiques, les projections des films "The fits", "Shukar", "Migrants".

Le dispositif établi sur 3 niveaux : "école et cinéma", "collège au cinéma", "lycéens et apprentis au cinéma" permet aux jeunes des rencontres avec les professionnels du cinéma et de découvrir des œuvres cinématographiques. Les intervenants se déplacent dans les établissements scolaires inscrits au dispositif afin de préparer les élèves aux contenus et à la matière de chaque film. En retour, ces derniers s'engagent à voir un nombre de films présélectionnés au cours de l'année. **Cinq écoles bruaysiennes sont inscrites à l'opération**. Une belle approche du 7^e art !

LES ENFANTS AU STADE DE FRANCE

Une visite inoubliable

Quelque 120 enfants âgés de 8 à 16 ans sont allés visiter les coulisses du Stade de France le 4 octobre. Encadrés par des animateurs du service des Sports, du PRE et de parents, les jeunes Bruaysiens ont également visité Paris en bateau mouche. Laurie Tourbier et Fabrice Maesele, respectivement adjoints aux Affaires scolaires et au Sport étaient également du voyage pour accompagner les jeunes au cours de cette belle journée offerte par la municipalité. Des souvenirs plein la tête, ils sont revenus satisfaits de cette sympathique expérience, enrichis d'avoir pu découvrir quelques bribes historiques et culturelles de l'histoire de France et de la capitale.



CYCLO CROSS Une belle compétition

L'USOBL Artois Cyclisme a organisé le 11 novembre sa redoutable épreuve de cyclo-cross à Bruay-La-Buissière. L'adjoint au Sport Fabrice Maesele était aux côtés du président Cédric Demandrille pour le lancement de la compétition.



BASLY RENCONTRE ZANGO

Un rendez-vous réussi

Au titre de sa labellisation Génération 2024, l'école Basly a reçu l'athlète Burkinabé d'Artois Athlétisme Hugues Fabrice Zango. Médaillé de bronze du triple saut aux JO de Tokyo en 2021, notre sportif s'est prêté au jeu des questions réponses avec les élèves.



CAMÉRAS PIÉTONS

Des caméras au service de tous

La Ville de Bruay-La-Buissière a doté ses agents de police municipale de caméras-piétons individuelles. Ce dispositif permet de filmer les différentes interventions. Les enregistrements sont stockés sur le territoire de la Ville et conservés pendant une durée de 6 mois. Ces caméras mobiles d'intervention ont pour but de sécuriser le travail des agents, d'apaiser les relations entre les policiers municipaux et les citoyens. Elles permettent également d'éviter les incidents. Ce dispositif très encadré joue un rôle principalement dissuasif. Apparent, le boîtier est fixé au niveau du torse ou de l'épaule.

L'enregistrement ne peut se faire au détriment de la personne interpellée.



QUEL EMPLOI ?

Prévention des incidents
Constat des infractions et poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves
Formation et pédagogie des policiers municipaux

ACCÈS AUX IMAGES : le responsable de la Police Municipale - Les agents de police municipale individuellement désignés et habilités par le responsable - Les officiers et agents de police judiciaire - Les agents des services d'inspection de l'État - Les agents en charge de la formation des personnels - Le maire en qualité d'autorité disciplinaire.

Les patrouilles de sécurisation des transports publics ont repris avec la Police Nationale et TADAO depuis octobre. L'ensemble des manifestations communales d'ampleur ont été couvertes notamment la cérémonie "Pas de Calais libéré" ainsi que les foulées du Bruaysis. Un agent a été désigné afin d'effectuer le suivi des relations avec les bailleurs sociaux, notamment les réquisitions permanentes afin d'accéder aux parties communes des immeubles.



BRÈVES

DE LA POLICE MUNICIPALE

LES CHIFFRES

1/10



1/11

142

mains-courantes ont été établies en octobre dont 74 relatives à des troubles à l'ordre public, 29 à des interventions relatives au stationnement et à la police routière, 7 à des activités judiciaires.

11

rapports et PV ont été rédigés dont 8 suite à des interpellations: 6 relatifs à des conduites en état d'ivresse délictuelles, 1 vol de fleurs dans l'un des cimetières et 1 pour vol à l'étalage et fugue de mineurs.

37

PV simplifiés ont été établis dont 7 STOP, 5 excès de vitesse, 4 tapages et 4 stationnements abusifs.

3

contrôles communs avec TADAO et la police nationale ont été menés dans les transports publics.

La police municipale a repris en compte la gestion des chiens dangereux et elle prendra en compte celle des objets trouvés en janvier 2022.



PACS



Lydie Surelle, adjointe déléguée à l'État-Civil, a procédé au PACS le 22 octobre de **Christopher Devodere**, né le 27 juin 1998 à Armentières, et de **Laura Merlin**, née le 18 août 2000 à Lille.



Lydie Surelle, adjointe déléguée à l'État-Civil, a procédé au PACS le 15 novembre de **Gaylor Leroy**, né le 22 juillet 1996 à Béthune, et de **Claire Wissocq**, née le 16 juin 1997 à Béthune.



Lydie Surelle, adjointe déléguée à l'État-Civil, a procédé au PACS le 15 novembre de **Julien François**, né le 4 juillet 1991 à Lille, et de **Laura Gerin**, née le 18 mai 1996 à Beuvry.



MARIAGES



Lydie Surelle, déléguée à l'État-Civil, a uni par le mariage, le 23 octobre, **Aurore Boquillon** née le 10 septembre 1973 à Béthune, à **Christophe Fanchon** né le 17 octobre 1978 à Béthune.



Bruno Roussel, adjoint officier d'État-Civil par délégation, a uni par le mariage, le 13 novembre, **Amélie Descamps** née le 2 juin 1992 à Auchel, à **Dimitry Raoult** né le 9 février 1992 à Auchel.



BAPTÊMES RÉPUBLICAINS



Lydie Surelle, déléguée à l'État-Civil, a procédé le 23 octobre au parrainage civil de **Maëlya Vandavelde**, née le 8 août 2019 à Divion. Tony Le Thiec et Fanny Devillers sont les parrain et marraine.



Ludovic Pajot, maire, a procédé le 3 novembre au parrainage civil de **Andréa**, née le 15 mai 2014 à Divion, fille de Stéphanie et Désiré Hennebique. Maxime Hennebique et Séverine Grislain sont les parrain et marraine.

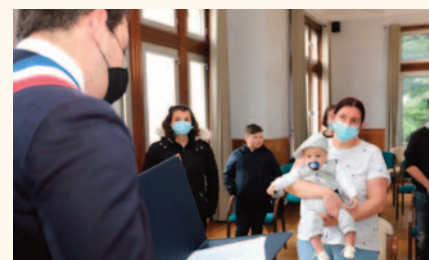


Bruno Roussel, adjoint au maire, officier de l'état civil par délégation, a procédé le 20 novembre au parrainage de **Neyla**, née le 20 novembre 2020 à Divion. La maman a choisi Emilie Wach et Julien Flament comme protecteurs de l'enfant.

Ludovic Pajot, maire, a procédé le 13 novembre aux parrainages civils de **Elya Luchez**, née le 11 février 2019 et de **Léo Dubromel**, né le 24 mars 2021. Les parrain et marraine de Elya sont Mary Luchez et Pascal Humblot. Pour Léo, ses protecteurs sont Maëlys Luchez et Pascal Humblot.



Bruno Roussel, adjoint officier d'État-Civil par délégation, a uni par le mariage, le 20 novembre, **Sandra Leleu** née le 29 mai 1978 à Auchel, à **Guillaume Crépin** né le 14 juin 1977 à Béthune.



NAISSANCES

La municipalité leur souhaite la bienvenue

Joy Hatron - Arian Raguideau



DÉCÈS

La municipalité s'associe à la tristesse des familles

Bernadette Capy veuve Guillemant
Léa Eluecque Skrzypczak
Roger Laguilliez

GROUPE DE LA MAJORITÉ Chères Bruaysiennes, chers Bruaysiens, lors du dernier Conseil Municipal de notre ville, notre majorité municipale a pris ses responsabilités avec un seul but : garantir l'intérêt général. Garantir l'intérêt de chaque Bruaysienne, de chaque Bruaysien, de chaque Labuissière et de chaque Labuissierois. Vous pourrez constater par vous-même, dans les semaines, mois et années à venir, les bénéfices pour vous, vos proches et notre ville.

Ce changement va dans le sens d'une ville forte et dynamique mais surtout d'une ville apaisée. Alors oui, l'opposition municipale n'aura de cesse de continuer à critiquer mais pour nous c'est terminé. À compter de ce jour, nous laissons l'opposition bavasser et affirmer ce qu'elle veut ! Vous, comme nous, savons dans quel état était notre ville avant le changement de majorité. C'est pourquoi, après vous avoir largement consulté, nous avons décidé de faire de cette tribune municipale : une tribune des actions de notre équipe. Tout comme notre Maire Ludovic PAJOT, nous sommes persuadés que ce que vous souhaitez ce sont des actions pas des bisbilles politiciennes. Ce qui nous intéresse, c'est vous et vos proches. Améliorer votre vie quotidienne. Pas les propos d'une opposition dont désormais on connaît le discours : avec eux ça serait mieux mais lorsqu'une partie était au pouvoir : nous n'avons rien vu !

Blague à part, les vacances de la Toussaint ont été l'occasion pour la ville d'organiser de nombreuses manifestations au service de notre jeunesse. Après bagatelle cet été, nos jeunes ont pu profiter d'une journée gratuite à Paris ! Nos petits bambins avaient les yeux émerveillés : tant mieux c'était notre objectif. Mettre un peu de baume au cœur sans oublier les animations d'Halloween dans nos quartiers. Un grand merci aux bénévoles pour leur temps, leur énergie. C'est parce qu'ils participent au rayonnement de Bruay-La-Buissière que nous les soutenons !

Novembre a été l'occasion également de retrouver nos seniors à l'occasion du repas des aînés. Alors qu'un ancien maire parle de dépenses inutiles, nous considérons que ces dépenses sont au contraire utiles : il est de notre devoir d'accompagner chaque habitante et chaque habitant, quel que soit son quartier, son âge, sa situation personnelle ! Ces moments sont aussi pour nous, élus de la majorité municipale, un moment privilégié pour recueillir votre avis aussi bien sur le fonctionnement de notre offre jeunesse, que de notre politique d'animations, ou encore de notre service seniors (et sur notre ville en général bien évidemment - tout avis d'habitant est bon à prendre !).

Nous faisons de Bruay-La-Buissière une ville vivante, là où certains en avaient fait une ville qui déclinait davantage, de jour en jour. Nous réaffirmons sa place, sans rien céder. Nous réformons en profondeur Bruay-La-Buissière et depuis un an, vous nous remontez déjà les changements bénéfiques que vous avez constatés. Notre bonheur c'est de vous entendre dire : ça bouge ! Le mois de décembre est également synonyme de premier Marché de Noël pour notre ville ! Vous le savez, ce marché de Noël est un moment fort de notre politique de festivités au sein de la cité. Comme toute première édition, il y aura sûrement des choses à améliorer, à modifier, à retravailler. Mais nous sommes fiers d'avoir organisé ce premier marché de Noël sous une forme animée puisque chaque jour des animations auront lieu. Chaque jour, petits et grands, pourront vivre au rythme de la féerie de Noël. Nos petits auront des centaines de souvenirs à raconter en janvier à leurs camarades de classe. Le Père-Noël nous fera l'honneur de venir à la rencontre des Bruaysiennes et des Bruaysiens. Il fera son apparition sur les toits de la Maison des Services. Nous vous souhaitons un mois de décembre joyeux et festif à Bruay-La-Buissière en ayant toujours une pensée pour ceux qui sont dans la douleur ou la précarité. Et si nous n'avons pas le plaisir de vous croiser d'ici là, nous vous souhaitons un : Joyeux Noël ainsi qu'une belle et heureuse année 2022 ! T. Frappé, Président

du groupe majoritaire

GROUPE DE L'OPPOSITION C. Houyez, P. Tourtoy, A. Budynek, M. Zingiro Rotar, F. Lesieux, S. Kowalczyk, A. Vanderhaeghe

Tribune non reçue

NON INSCRIT P. Preudhomme

Tribune non reçue



NOUVEAUX ARRIVANTS

Guidée par le souci de proximité et déterminée à faciliter l'intégration des nouveaux habitants, la municipalité organise une cérémonie d'accueil le vendredi 11 février 2022. Elle invite dès à présent toutes les personnes qui se sont installées sur la commune en 2021 à s'inscrire auprès des services de la Ville. Cette rencontre est l'occasion d'améliorer la connaissance des services municipaux et toutes les animations à disposition des usagers. **Infos : 03 21 64 56 00** d.vivard@bruaylabuissiere.fr

Samedi 4 décembre Loto organisé par le comité des fêtes de la Gare. À partir de 12h, salle Georges Hurtrel. **Infos 06 49 89 13 43 ou 06 07 60 40 76**

Dimanche 5 décembre Bourse aux jouets organisée par le comité des fêtes de la Gare. De 10h à 18h, salle Georges Hurtrel. **Infos 06 49 89 13 43 ou 06 07 60 40 76**

Dimanche 5 décembre Commémoration de la journée d'hommage aux morts pour la France. À 10h, dépôt de gerbes au monument aux morts de Labuissière et à 10h45 au monument aux morts de Bruay-La-Buissière.

Dimanche 5 décembre Loto des enfants organisé par le comité des fêtes du quartier Basly. Salle Damiens à partir de 14h, début des jeux à 15h30.

Samedi 18 décembre Bourse aux jouets et marché de Noël en présence du Père Noël organisée par le conseil citoyen du Stade-Parc/Cité 34. Salle de sports de l'école Pasteur. **Infos 06 89 90 12 86**

CONSEIL MUNICIPAL Samedi 11 décembre à 10h, salle Georges Hurtrel. Séance ouverte à tous et retransmise sur notre page Facebook.



Contact : 03 21 64 56 00 - d.vivard@bruaylabuissiere.fr

MARCHÉ DE NOËL

Le CCAS vous emmène à Reims

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bruay-La-Buissière organise une sortie au Marché de Noël de Reims le jeudi 16 décembre prochain. Une journée réservée aux Bruaysiens de plus de 60 ans. Les inscriptions se font au CCAS, 169 rue Lamendin. Les places sont limitées. Le départ est fixé à 9h30 place Marmottan et le retour est prévu au même endroit à 20h30. **Tarif : 20 euros. Renseignements 03 21 64 56 13**



vendredi 24
décembre 2021

18h Maison des Services

Descente du Père Noël



Chansons de Noël
Jeux de lumières
Final pyrotechnique
Distribution de chocolats
aux enfants